

NOTICES

DRIEAT

Direction des Routes
d'Île-de-France

Service Gestion et
Patrimoine Routier

Département des
Techniques de la Route

mars 2022

DIR Île de France : Plan d'entretien des dépendances vertes

version 1 – indice 2



Direction des routes

Île-de-France (DiRIF)

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1-1	07/04/21	Version initiale
1-2	09/03/22	Version 1 indice 2

Validé le :	
-------------	--

Groupe de travail

DIRIF/SGPR/DTR, Cheffe MDDDV

DIRIF/SGPR/DTR, Chargé d'études MDDDV

CEREMA, Chargé de mission nature en ville

DIRIF/SGPR/DTR, Cheffe du DTR

DIRIF/SGPR/DTR, Adjoint Cheffe du DTR

DIRIF/AGER Sud/CEI Orsay, Chef de CEI

DIRIF/AGER Ouest/CEI Jouy-en-Josas, Chef de CEI

DIRIF/AGER Sud/UER Chevilly-Larue, Chef UER

DIRIF/SGPR/DPPR/UGPR, Chef de l'Unité

DIRIF/SGPR/DPPR/UPPTQ, Cheffe de l'Unité

Rédacteurs

Antony Perthuis / Chargé d'étude dépendances vertes

Relecteurs

/ Cheffe mission DDDV

/ Chargé de mission biodiversité au Cerema

SOMMAIRE

1 - CADRE DU PLAN D'ENTRETIEN..... 4

1.1 - Contexte et projet..... 4

1.2 - Objectifs et Enjeux..... 4

1.2.1 - Objectifs..... 4

1.2.2 - Enjeux..... 5

1.2.2.a - Les enjeux associés à l'entretien des dépendances vertes..... 5

1.3 - Attentes..... 6

1.4 - Champ d'application..... 6

2 - GESTION DIFFÉRENCIÉE DES DÉPENDANCES VERTES..... 7

2.1 - Définition..... 7

2.2 - Caractérisation des dépendances vertes..... 7

3 - POLITIQUE D'ENTRETIEN DES DÉPENDANCES VERTES..... 9

3.1 - Plan d'entretien des dépendances vertes..... 9

3.2 - Préparation des chantiers d'entretien..... 10

3.3 - Planification du plan d'entretien..... 10

3.4 - Formation et qualification des agents..... 11

3.5 - Moyens matériels..... 11

3.6 - Communication..... 11

3.7 - Évaluation et suivi de la mise en œuvre..... 11

3.7.1 - Suivi de l'exécution des PEDV..... 11

3.7.2 - Évaluation de la politique..... 11

1 - Cadre du plan d'entretien

1.1 - Contexte et projet

La Direction des routes Île-de-France (DIRIF) gère le réseau routier national non concédé d'Île-de-France. Celui-ci représente 2,5 % du réseau francilien de voirie, soit 1 300 km de réseau autoroutier, et assure 27 % des déplacements quotidiens en semaine. Il supporte des conditions de circulation denses et souvent encombrées. Au sein de ce service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique, le Département des techniques du patrimoine routier assure des missions d'ingénierie, dont celle de la gestion des dépendances vertes.

S'agissant d'accotements, de terres-pleins centraux, des bassins de rétention et de leurs abords, ces dépendances plus ou moins végétalisées doivent faire l'objet d'un entretien courant pour assurer leur bon fonctionnement. Le plan de gestion des dépendances aura pour rôle de définir les modalités de gestion et d'entretien des équipements en adéquation avec les enjeux et obligations identifiés.

Ce programme doit permettre de réaliser un véritable état des lieux des besoins en maintenance afin d'aboutir à une logique d'entretien préventif, optimiser les coûts et délais d'intervention. Il permettra également d'homogénéiser les pratiques d'entretien sur l'ensemble du réseau adaptées aux enjeux identifiés localement.

Dans un souci d'objectivité et d'efficacité, le CEREMA, expert du domaine, accompagne la DIRIF dans ce projet d'élaboration de plan d'entretien des dépendances vertes.

1.2 - Objectifs et Enjeux

1.2.1 - Objectifs

En lien avec les CEI (centre d'exploitation et d'intervention), UER (unité d'exploitation de la route) et AGER (Arrondissement de Gestion et d'Exploitation de la Route):

- Faire un état des lieux des pratiques existantes et définir le besoin en maintenance préventive et curative des dépendances vertes
- Élaborer un outil de gestion facilitant une anticipation des tâches et une optimisation des moyens humains et du budget
- Homogénéiser autant que possible les pratiques d'entretien sur le réseau tout en adoptant un mode de gestion qui répond aux enjeux identifiés localement:
 - enjeux de sécurité des usagers
 - enjeux techniques de la route
 - enjeux de préservation de la biodiversité et de paysage
- Contribuer à améliorer l'image de la DiRIF et valoriser le travail des agents
- S'approprier les projets nouveaux et événements à venir

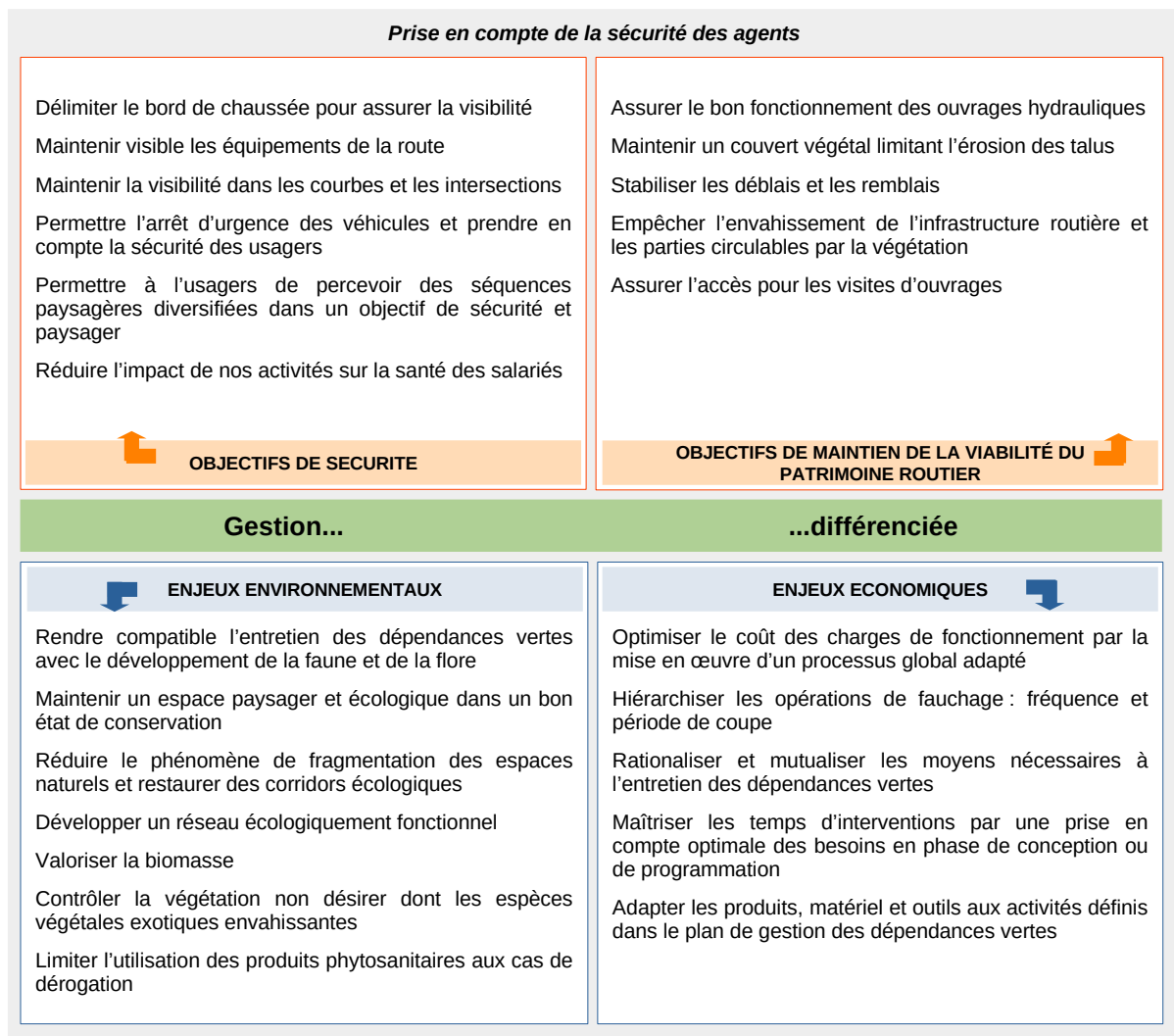
1.2.2 - Enjeux

L'entretien des dépendances vertes combine les objectifs de sécurité routière et de préservation du patrimoine, avec les objectifs de protection de l'environnement, de la ressource en eau et de la prévention des risques sanitaires pour les agents.

Il appartient à la DIRIF d'intégrer les enjeux de biodiversité et de protection de l'environnement via la gestion raisonnée en regroupant un ensemble de pratiques destinées à rationaliser la gestion de la végétation, en évitant le recours aux produits phytosanitaires.

La gestion de la végétation sera différente en fonction du contexte de la dépendance, selon le principe de gestion raisonnée détaillé dans la partie suivante, sans pour autant faillir aux objectifs de sécurité et de maintien de la viabilité.

1.2.2.a - Les enjeux associés à l'entretien des dépendances vertes



1.3 - Attentes

L'utilisateur attend de la route qu'elle lui permette d'effectuer ses trajets dans de bonnes conditions de confort et de sécurité : viabilité et sécurité du réseau.

Le citoyen souhaite que la route génère le minimum de nuisances et qu'elle contribue au développement de son territoire au moindre coût : protection de l'environnement et optimisation des moyens financiers.

Le gestionnaire veille à la pérennité et à la préservation de son patrimoine en conciliant les attentes des usagers, les souhaits des citoyens et la sécurité de ses agents : pérennisation du patrimoine routier.

1.4 - Champ d'application

Le présent plan de gestion est applicable dans le cadre de la planification et de l'exécution des travaux d'entretien des dépendances vertes. Il concerne :

- les sections courantes et leurs abords,
- les points singuliers (intersections, échangeurs/diffuseurs, giratoires, bassins, aires de service/repos...),

Pour précision, ces différents profils routiers sont inclus dans un domaine public routier souvent plus large. La dimension des espaces à entretenir s'étend alors du bord extérieur de la chaussée à la limite du domaine public routier DIRIF correspondante.

En proximité directe du réseau routier national non concédé, cette limite peut être matérialisée comme suit : espace total – (parcelles cadastrales + domaine public routier départemental).

On en déduit ainsi la surface totale des dépendances vertes DIRIF auxquelles s'ajoute l'ensemble des parcelles cadastrales DIRIF.

Dans les échangeurs/diffuseurs DIRIF connectés avec le réseau routier communal ou départemental, cette limite correspond très souvent à l'intérieur des bretelles d'accès aux réseaux.

2 - Gestion différenciée des dépendances vertes

2.1 - Définition

La gestion différenciée des dépendances vertes se traduit par l'expression de niveaux de service différents selon le type de voie, la configuration du tracé, la sensibilité des milieux traversés et la distance à la chaussée (cf fiche « définitions »). Le niveau de service recherché est lié à l'adéquation entre les moyens à disposition, les objectifs à atteindre et enjeux identifiés.

Le concept de gestion différenciée consiste dans les faits à appliquer aux différents types d'espaces verts des modes d'entretien qui soient adaptés à leur vocation et qui répondent aux enjeux de développement durable. Les différents modes de gestion participent donc, autant que possible, à la réduction des pollutions, à l'économie des ressources naturelles, à l'optimisation des moyens et au développement de la biodiversité, en assurant toujours les conditions de confort et de sécurité attendues.

Ainsi, la mise en place de cette démarche implique :

- la définition des espaces en fonction de leur typologie (rôles et usages),
- le repérage et la cartographie des différents espaces,
- la définition d'un plan de gestion avec état des lieux initial, objectifs à atteindre et liste des actions à mener,
- l'utilisation d'outils adaptés à l'usage.

Compte tenu de l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires (loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 18 juillet 2015), leur application dérogatoire doit rester une solution de dernier recours, localisée et limitée à d'éventuels cas particuliers (cf note « utilisation phyto »).

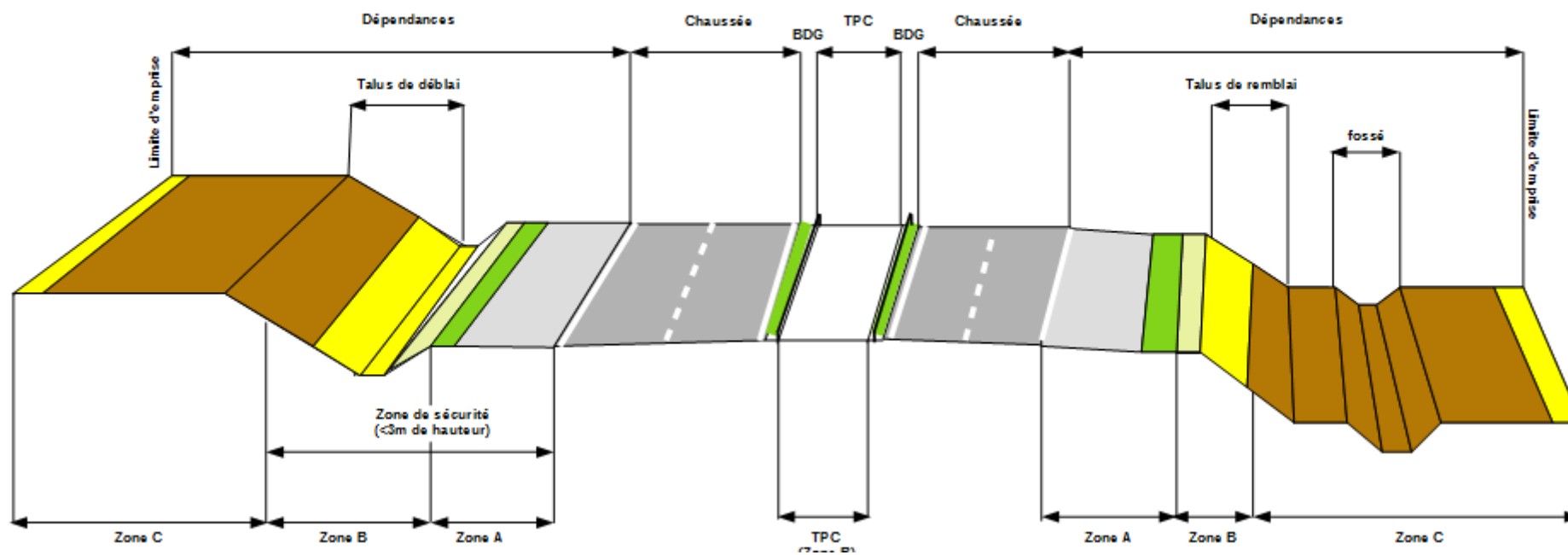
2.2 - Caractérisation des dépendances vertes

Les modalités d'intervention sont à moduler au juste nécessaire en fonction des différents espaces et type de dépendances vertes rencontrés sur le réseau. Ces dépendances sont réparties selon trois zones (A, B et C) à partir du bord extérieur de chaussée et sont définies par leurs fonctions. Les caractéristiques dimensionnelles et les fonctions de ces 3 types de zones sont déclinées dans la fiche « définition ».

Les points singuliers (échangeurs, giratoires, aires de repos/service et bassins) bénéficient d'un traitement particulier, notamment pour leur partie éloignée des chaussées (voir fiche 3 « points singuliers »).

Les principes de gestion différenciée sont applicables sur chaque zone et pour chaque espace. Les actions d'entretien sont présentées plus en détail dans les fiches thématiques.

Voir schéma d'entretien des zones de dépendances vertes ci-dessous :



 Fauchage de sécurité
 Surlargeur fauchage
 Débroussaillage
 Débroussaillage / Abattage / élagage

3 - Politique d'entretien des dépendances vertes

3.1 - Plan d'entretien des dépendances vertes

La politique d'entretien des dépendances vertes de la DiRIF intègre 3 modes de gestion :

- gestion courante → fiche n°1
- gestion sensible (enjeux de biodiversité élevés) → fiche n°2
- gestion des points singuliers → fiche n°3

La gestion des plantes invasives étant un enjeu majeur, la priorité sera donnée à la gestion de celles-ci, à l'aide des notes de gestion des plantes invasives et aux cartes d'identification des zones de forte invasion.

Avec l'appui du Département des Techniques de la Route (DTR), chaque UER devra réaliser son plan d'entretien des dépendances vertes (PEDV) annuel en déclinant sur son propre territoire la politique et les niveaux de service définis dans le présent document. Chaque PEDV sera validé par l'AGER correspondant et par la mission DDDV.

Ce document rappellera les coordonnées des référents par UER et par CEI chargés des dépendances vertes, du matériel, du suivi des formations et des autorisations de conduite en sécurité. Ces référents seront les interlocuteurs privilégiés du DTR.

Le PEDV devra comporter :

1/ les éléments de contexte

- description du réseau géré
- description des moyens humains et matériel, des compétences et habilitations des agents
- contraintes de tous ordres (techniques, d'exploitation, d'urbanisme, conventionnelles, etc..)
- cartographie et hiérarchisation des zones à enjeux (localisation des plantes invasives, zones de captage, ZNIEFF, PNR, Natura 2000, passages à faune existant...)

2/ le plan de gestion contextualisé

- déclinaison des fiches thématiques en fonction des différentes techniques d'entretien (fauchage, débroussaillage, élagage, abattage, plantation...) et des différentes gestions (courante, sensible, points singuliers)
- application des notes de gestion des espèces exotiques envahissantes et du principe zéro phyto

3/ les modalités de mise en œuvre de ce plan (tableau de suivi)

- tableau de suivi pour la programmation annuelle des différentes techniques d'entretien (tenant compte des autres missions d'entretien du patrimoine et opérations spécifiques connues au moment de l'établissement du planning)
- identification des besoins éventuels de formation
- planification annuelle de la mobilisation des matériels mutualisés

Les UER veilleront à se coordonner entre eux pour respecter une logique d'itinéraire et, le cas échéant, partager du matériel spécialisé.

3.2 - Préparation des chantiers d'entretien

Avant chaque campagne de fauchage et de débroussaillage, une réunion peut être organisée dans chaque CEI afin de rappeler les niveaux de pratiques demandés.

Pour rappel, le ramassage des déchets routiers le long de la route est réalisé avant les opérations de fauchage/débroussaillage. Ce ramassage fait l'objet d'un marché propreté DiRIF.

L'exportation des produits de fauche est recommandé en gestion sensible (voir fiche 2 « gestion sensible »). Des partenariats avec les agriculteurs locaux peuvent être mis en place dans ce cadre.

Les chantiers sont organisés de façon à respecter les dispositions légales ou du règlement intérieur et des différents documents applicables (manuels de chef de chantier, documents qualité, notes de service...).

Afin d'assurer une prestation conforme aux niveaux de service affichés, il est nécessaire de traiter à minima et avant chaque campagne les aspects suivants :

- planification des différentes interventions,
- dates d'exécution,
- programmation et vérification du matériel utilisé,
- définition des circuits (linéaire, nombre de passes d'outil, surface...),
- identification des accès,
- reconnaissance et matérialisation des zones à enjeux
- sensibilisation des agents aux consignes de la directive,
- cohérence du traitement avec les autres gestionnaires,
- information du PCTT si besoin, selon la procédure exploitation sous chantier

3.3 - Planification du plan d'entretien

Comme pour les chaussées et les ouvrages d'art, une programmation des travaux d'entretien des dépendances vertes doit être faite au niveau de chaque CEI.

Deux niveaux de programmation peuvent être retenus :

- une programmation annuelle consistant à décliner les niveaux de service précédemment définis sur le réseau, en tenant compte des actions de rattrapage d'entretien courant, et en fonction du budget et des moyens disponibles,
- une programmation hebdomadaire consistant, à partir de la programmation annuelle, à quantifier chaque semaine les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des tâches d'entretien courant des dépendances vertes retenues en tenant compte des contraintes d'exploitation, des modes et techniques d'intervention.

L'établissement d'une planification annuelle repose sur une identification des besoins particuliers, au-delà des actions à fréquence de passage systématique (actions de rattrapage d'entretien, vérification de l'opportunité d'entretien en fonction de la pousse réellement constatée...).

Une surveillance du réseau est donc indispensable pour relever ces points et les inclure en tant que de besoin dans la programmation annuelle.

3.4 - Formation et qualification des agents

À définir

3.5 - Moyens matériels

Pour cette première version du plan de gestion des dépendances vertes de la DiRIF, il n'est pas prévu de préconisation en termes de moyens matériels ou de remplacement d'outils d'entretien.

3.6 - Communication

Une fois le retour d'expérience réalisé sur les CEI pilote, le plan de gestion sera consolidé puis fera l'objet d'une communication.

3.7 - Évaluation et suivi de la mise en œuvre

3.7.1 - *Suivi de l'exécution des PEDV*

Les CEI auront à disposition un tableau de suivi de l'entretien de leurs dépendances vertes, qu'ils pourront remplir tout au long de l'année et transmettre aux UER.

À partir de ces tableaux, les UER, appuyé par la MDDDV, formalisent un bilan annuel global en février de l'année n+1.

Ce bilan se base sur les indicateurs proposés dans le paragraphe suivant et permet d'amender et/ou de faire évoluer le plan de gestion.

3.7.2 - *Évaluation de la politique*

Les indicateurs proposés ci-dessous peuvent constituer une base de suivi de la politique d'entretien des dépendances vertes. Ils permettent notamment de mesurer l'atteinte des niveaux de service attendu dans chaque PEDV ou d'évaluer les ressources nécessaires pour la réalisation de ces objectifs :

- respect des dates d'intervention (cohérence de la planification),
- respect des hauteurs de coupe,
- respect de la différenciation de l'entretien selon les zones,
- disponibilité des agents (organisation du travail),
- disponibilité des matériels (adaptation du parc, nombre de pannes),
- mutualisation des matériels (taux d'utilisation des matériels spécifiques mutualisés),
- prestations externalisées (nature et volume),
- gestion des plantes nuisibles et invasives (détection et évolution des foyers),
- application des produits phytosanitaires (quantités précises mises en œuvre) + fiches justificatives du recours au traitement,
- gestion des plantations,
- valorisation de la biomasse (nombre de sites concernés, retour d'expérience),
- commentaires des usagers, riverains, élus et autres gestionnaires



DRIAT IF/DiRIF

SGPR/DTR

2 ruelle de la Ceinture

CS 50504

78008 Versailles cedex

Tél. : 01 39 07 41 41

Fax : 39 07 41 39

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE Liberté Égalité Fraternité	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche préliminaire – Définitions	Version 01 février 2022
--	--	---

Cette fiche définit les différents éléments du plan de gestion : les zones (I), les enjeux de biodiversité (II), les techniques d'entretien (III) et les niveaux de gestion (IV).

I – Zones

Zone A ou zone de sécurité

C'est l'espace qui s'étend depuis la limite de la voie de circulation (droite ou gauche), et qui a pour fonctions :

- d'assurer une zone de récupération pour les véhicules,
- de permettre l'arrêt d'urgence des véhicules et l'arrêt des véhicules de service (côté droit uniquement),
- d'assurer un refuge pour les usagers dont le véhicule est arrêté,
- d'assurer une bonne lisibilité de la route (guidage) dans les courbes,
- de maintenir une bonne perception des bords de chaussées,
- d'assurer la bonne visibilité des équipements de la route,
- d'assurer l'écoulement des eaux en dehors de la chaussée,
- de stocker la neige lors des opérations de déneigement

Largeur effective

1/ Sur route à chaussées séparées :

- **en présence de BAU**, la zone A comprend la surlargeur équivalente à une **passé d'engin de fauchage**,
- **sans BAU**, la largeur minimale est de **2 m**,

2/ En présence de **glissières de sécurité**, la zone A s'étend **au-delà de ces glissières** pour assurer la **fonction de refuge** pour les usagers ou agents ayant quitté leur véhicule. Ceci n'est pas valable si la glissière est très éloignée de la chaussée (en particulier lorsque la glissière a pour fonction d'isoler un obstacle très déporté).



Description des zones A sur la RN 118 au niveau de l'étang de Saclay

Objectifs d'entretien

- garantir une **conformité avec les règles de sécurité** applicables (absence d'obstacle, lisibilité et visibilité, adhérence...)
- assurer la **préservation des infrastructures** (y compris ouvrages d'art) et des équipements en place (signalisation...)
- assurer une **récupération et un écoulement efficaces des eaux pluviales** vers le système d'assainissement.
- Lorsqu'une modulation du premier objectif est possible, **prise en compte de la sensibilité des milieux** (enjeux de trame verte et bleue ou de paysage)

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE Liberté Égalité Fraternité	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche préliminaire – Définitions	Version 01 février 2022
--	---	---------------------------------------

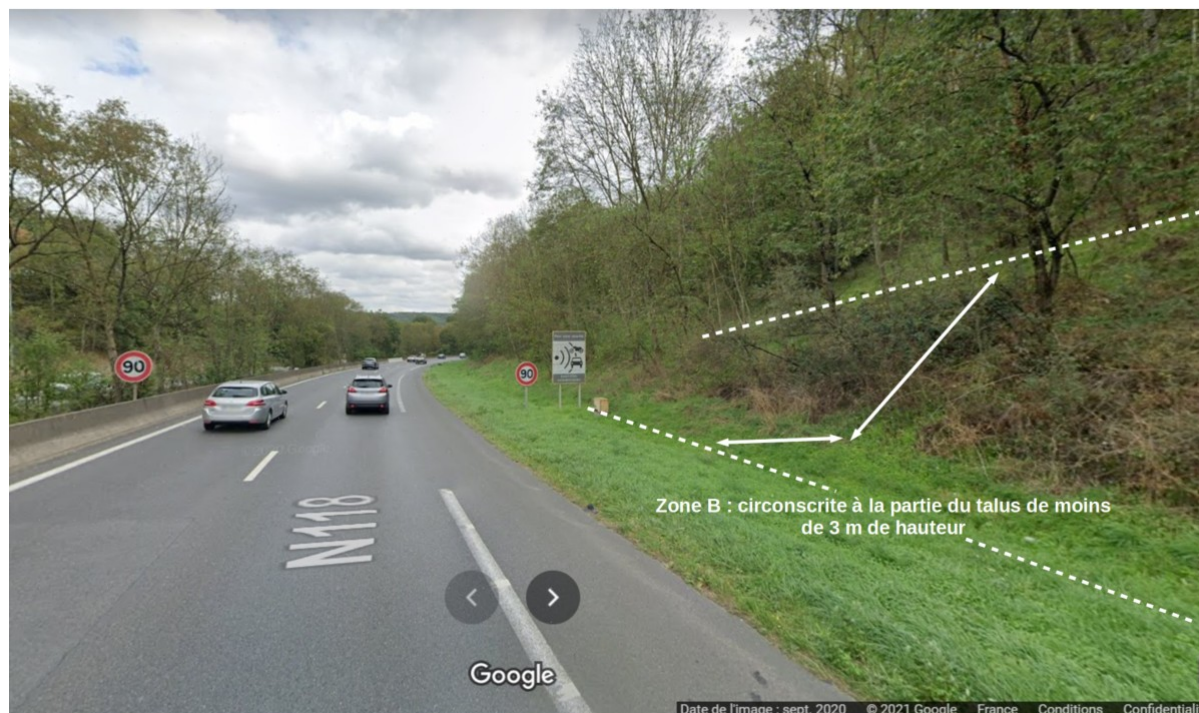
Zone B ou zone intermédiaire

C'est l'espace situé au-delà de la zone A (droite ou gauche), qui comprend le reste de l'accotement et, plus généralement, la zone de gravité limitée. Elle a pour fonction de :

- limiter la gravité des dommages corporels pour les usagers victimes de sortie de route,
- assurer sur routes bidirectionnelles une bonne visibilité dans les courbes et aux abords des carrefours, en complément de la zone A,
- supporter les panneaux de signalisation et d'information

Largeur effective (limite extérieure)

- **10 m** sur autoroute dont la vitesse est limitée à **130 km/h**,
- **8,50 m** sur autoroute et route à chaussées séparées dont la vitesse est limitée à **110 km/h**,
- Dans le cas d'un **talus de déblai**, la zone est circonscrite à la **partie du talus de moins de 3 m de hauteur**
- En présence de **glissières de sécurité**, elle se trouve **réduite** de fait à la zone de fonctionnement de ces glissières
- Dans le cas d'un **talus de remblai**, si celui-ci n'est pas isolé par une glissière, la zone B comprend la **totalité du talus**. S'il est isolé par une glissière (talus de grande hauteur), la zone B est réduite à une bande de quelques mètres pour éviter la présence d'une végétation trop importante à proximité de la chaussée



Description de la zone B sur la RN 118 à hauteur de la commune de Bièvres

Objectifs d'entretien

- garantir une **conformité avec les règles de sécurité** applicables (absence d'obstacle, lisibilité et visibilité)
- assurer la **préservation des infrastructures dédiées à l'assainissement** ainsi que la **pérennité des ouvrages d'art**
- Lorsqu'une modulation du premier objectif est possible, **prise en compte de la sensibilité des milieux** (enjeux de trame verte et bleue ou de paysage)

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE Liberté Égalité Fraternité	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche préliminaire – Définitions	Version 01 février 2022
--	---	---------------------------------------

Zone C ou zone lointaine

C'est l'espace situé au-delà de la zone B et s'étend jusqu'aux limites d'emprise et qui a pour fonction :

- d'être le lieu d'implantation des talus, surlargeurs diverses au-delà de la zone B,
- de permettre l'implantation d'autres équipements liés à la route, en particulier les fossés et caniveaux, s'ils ne sont pas en zone B, et des bassins d'assainissement ; ces derniers feront l'objet toutefois d'un traitement particulier,
- de servir d'écran et de filtre aux nuisances (pollution, bruit),
- de rompre la monotonie de la route et ainsi de limiter les risques de baisse de vigilance des conducteurs,
- de favoriser la biodiversité,
- de valoriser les paysages et de « mettre en scène » les régions traversées,
- de refuge à la flore et à la petite faune, voire à la grande faune dont la présence peut parfois poser des problèmes de sécurité

Largeur effective très variable (jusqu'à 150 m parfois)

L'objectif d'état à atteindre doit être une **végétation** ne nécessitant qu'un **minimum d'entretien**, à court, moyen et long termes (dans l'idéal, une végétation auto régulée).

Dans la pratique, le gestionnaire peut être confronté à des **problèmes** de différents ordres :

- présence d'**arbres fragiles** pouvant se coucher sur la route et ses accotements, voire chez les riverains,
- existence de **végétation à l'origine de zones d'ombre générant humidité, glissement et autres inconvénients** pour la chaussée,
- développement de **végétation nuisible** (espèces végétales exotiques envahissantes),
- **entretien des clôtures** en limite de propriété,
- **passage de grande faune**



Matérialisation des zones C existantes le long de la RN 118 à hauteur de la commune d'Orsay

Objectifs d'entretien

- **maîtriser** le développement de la **végétation**
- **sécuriser l'accès au domaine public** routier de la DIRIF
- l'**entretien** des différentes **sous-trame** doit être **adapté** aux enjeux identifiés
- **valorisation paysagère** des **zones d'intérêt patrimonial** tels que les sites classés, inscrits ou parcs naturels régionaux (renouvellement de la palette végétale et entretien des arbres choisis en fonction des enjeux)

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche préliminaire – Définitions	Version 01 février 2022
---	--	---

II – Enjeux de biodiversité

Niveaux d'enjeux	Critères d'identification	Niveaux de services associés
Biodiversité	<i>Présence des zones suivantes (cumulées ou non), en proximité d'une section courante :</i> – réservoirs de biodiversité – ZNIEFF – Natura 2000 – arrêtés de protection – réserves naturelles – réserves biologiques – parcs naturels régionaux – corridors arborés, herbacés ou alluviaux parallèles à l'axe routier considéré – corridors arborés, herbacés ou alluviaux coupant l'axe routiers – liaisons et secteurs d'intérêt TVB en milieu urbain	<u>Sensible sur les zones B et C</u> Gestion différenciée adaptée à la préservation de la biodiversité et aux milieux naturels correspondants, incluant les dégagements de visibilité minimum et réglementaires
Sans enjeux	<i>Présence des zones suivantes (cumulées ou non), en proximité d'une section courante :</i> – zones urbanisées ou artificialisées – milieux agricoles, ouverts ou boisés – zones non incluses dans des critères d'enjeux de biodiversité ou de sécurité	<u>Courant</u> Gestion différenciée minimale incluant les dégagements de visibilité minimum et réglementaires
Sécurité	<i>Présence des profils routiers ou éléments de patrimoine définis ci-dessous :</i> – échangeurs/diffuseurs – virages avec un rayon de courbure inférieur à 100m – zones en proximité d'ouvrages d'art ou d'équipements référencés dans le patrimoine DIRIF	<u>Soigné sur les zones A et B et courantes sur les zones C</u> Entretien spécifique à ces profils routiers, incluant les dégagements de visibilité minimums et réglementaires spécifiques à ces configurations
Sécurité / biodiversité	Zones et profils routiers incluant un ou plusieurs critères définis ci-dessus pour caractériser des enjeux de biodiversité ou de sécurité	<u>Soigné sur les zones A et B et sensible sur les zones C</u>

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE Liberté Égalité Fraternité	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche préliminaire – Définitions	Version 01 février 2022
--	--	---

III – Techniques d'entretien

NETTOYAGE

Il permet d'éviter la pousse de végétaux sur les surfaces nues (surface technique revêtue ou enrobée) en limitant la formation de supports d'installation des premières phases végétales. Le nettoyage peut être réalisé par balayage, soufflage, désherbage ou dérasement.

Pour le curage, privilégier les périodes les plus sèches.

FAUCHAGE

→ Le fauchage de sécurité est réalisé sur la partie de l'accotement directement en contact avec la chaussée ou sur TPC large et végétalisé, en coupant la végétation avant qu'elle n'atteigne une hauteur gênante pour la circulation.

→ Une bande non fauchée est conservée si possible en bordure du fossé afin de filtrer les eaux de ruissellement avant rejet dans le fossé, mais en veillant toujours à ce que la végétation et le substrat ne constituent pas un obstacle à l'écoulement des eaux depuis la plate-forme routière.

L'exportation des produits de fauche est recommandé en gestion courante (voir fiche gestion sensible).

DÉBROUSSAILLAGE

L'ensemble des opérations qui consistent à contrôler, couper, broyer, éliminer ou non la végétation indésirable (ronciers, rejets ligneux) de diamètre inférieur à 5 cm qui envahissent les accotements, fossés, remblais et déblais.

La hauteur maximale de végétation est de 40 cm idéalement et jusqu'à 70 cm dans les zones sans contrainte de sécurité.

ÉLAGAGE

L'élitage représente toutes les actions de coupe sur les végétaux ligneux et de diamètre important.

→ On parlera de girobroyage/débroussaillage pour la taille des branches de faible diamètre et d'élitage pour la taille de branches de plus gros diamètre, menaçant les voies.

Destiné à dégager le gabarit routier et à limiter le développement des arbres au-dessus des voies de circulation, il est réalisé **en priorité sur les arbres longeant l'infrastructure routière**.

ABATAGE (tâche prioritairement externalisée)

La coupe d'un arbre, ponctuelle ou globale.

Cette action fait l'objet d'une programmation pluriannuelle qui tient compte des enjeux sanitaires, sécuritaires et de pérennité du patrimoine.

Les CEI solliciteront la mission DDDV du DTR avant tout abatage afin de réaliser une analyse préalable (réglementaire, écologique, sécuritaire...).

RAMASSAGE DES DÉCHETS ROUTIERS

Il est réalisé avant les opérations de fauchage/débroussaillage. Ce ramassage fait l'objet d'un marché proprement DiRIF.

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche n°1 – gestion courante des dépendances vertes	Version 01 février 2022
---	---	---

Cette fiche technique présente la gestion courante des dépendances vertes, gestion minimale applicable sur le réseau DiRIF, en fonction de la zone (A, B ou C) et du type d'espace (nu, herbacé, arbustif ou arboré). Elle est à combiner aux cartes d'enjeux contextualisées.

I – ZONE A (DE SÉCURITÉ)

Espace		Activité	Fréquence & période	Précisions
Nu		Nettoyage	Annuel	Balayage : avec ou sans ramassage (balayage complémentaire si besoin particulier) Soufflage : inadapté en TPC Désherbage : ramassage nécessaire
Herbacé		Fauchage	1 à 2 fois par an (en fonction de la hauteur de la végétation) → mai/juin puis août/septembre/octobre	Hauteur de 10 à 15 cm sur une passe d’1,5 m ou une largeur d’outil
Arbustif (travaux de rattrapage)		Débroussaillage		
Accotement minéralisé	Avec BAU ou ≥ 1 m	Fauchage		Ligne droit et courbe : 1 à 2 largeurs d’outil ; hauteur de 80 cm Derrière glissière : 1 largeur d’outil ; hauteur de 80 cm
	Sans BAU ou < 1 m			Ligne droit : 1 à 2 largeurs d’outil ; hauteur de 40 cm Courbe : 2 largeurs d’outil ; hauteur de 40 cm Derrière glissière : 1 largeur d’outil ; hauteur de 80 cm

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche n°1 – gestion courante des dépendances vertes	Version 01 février 2022
---	--	---------------------------------------

II – ZONE B (INTERMÉDIAIRE)

Espace		Activité	Fréquence & période	Précisions
Herbacé		Fauchage	Annuel – août/octobre	Hauteur de 10 à 15 cm
Arbustif		Débroussaillage	Annuel → août/octobre → déconseillé de mars à juillet	La végétation ne doit pas porter atteinte à la stabilité du talus et des ouvrages/équipements Attention aux incendies en période sèche
Arboré		Girobroyage/ débroussaillage	Annuel ou 1 fois tous les 2 ans (en fonction de la hauteur de la végétation) → août/octobre → déconseillé entre mars et juillet	
		Élagage	Entre août et mars sauf urgence	
		Abatage ponctuel	Fin novembre à début mars, sauf urgence	Adapter le planning de coupe en fonction de la présence de cavités
		Abatage global		À planifier avec des mesures d'accompagnement (discuter avec la MDDDV pour exigences réglementaires et état des lieux suffisant)
Fossés d'assainissement		Fauchage	Annuel – août/octobre	
		Curage	Septembre/octobre	Curage raisonné (partiel, en pointillés)
Dispositifs de retenue (glissière ou GBA)	Présence	Fauchage débroussaillage, girobroyage		Dégager une zone de visibilité et de refuge suffisante (2/3 m) Absence d'obstacle dans le champ de déformation du dispositif de retenue
	Absence			Dégager une zone de sécurité suffisante : - 8,5 m pour 110 km/h - 10 m pour 130 km/h Absence d'obstacle ou de tronc supérieur à 10 cm

IV – ZONE C (LOINTAINE)

Espace	Activité	Fréquence & période	Précisions
Herbacé	État des lieux régulier via patrouille	Annuelle	Entretien a minima en fonction des résultats de patrouille La végétation ne doit pas porter atteinte à la stabilité des talus
Arbustif			
Arboré			
Espace clôturé	Entretien des clôtures	Visite annuelle en septembre/octobre	Maintien d'une bande de terrain de 3 m maximum Campagnes de réparation si nécessaire
Fossés d'assainissement	Fauchage	Annuel – août/octobre	
	Curage	Septembre/octobre	Curage raisonné (partiel, en pointillés)

Amélioration de l'entretien des délaissés routiers (zones C)

- Lancement d'un marché en 2022 : diagnostic écologique + plan d'actions (meilleur entretien, aménagements paysagers, restauration écologique, écopâturage...)
- Développement progressif des partenariats durables avec les acteurs locaux (installation de ruches, d'écopâturage...)

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nettoyage												
Zone A												
Curage												
Zone B												
Fauchage												
Zone A												
Zone B												
Débroussaillage												
Zone A												
Zones B												
Girobroyage												
Zone B												
Élagage												
Zone B												
Abattage ponctuel (suite à un diagnostic écologique)												
Zone B												
Patrouille												
Zone C	Surveillance annuelle et entretien selon la planification de chaque activité											
Entretien des clôtures												
Zone de clôtures												
Entretien recommandé	Entretien possible											

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche n°2 – gestion sensible des dépendances vertes	Version 01 février 2022
--	---	---

Cette fiche technique présente **la gestion sensible**, qui s'applique sur les dépendances vertes présentant des sensibilités environnementales fortes de par leur localisation : elles se situent sur ou à proximité des corridors écologiques, de zonages de patrimoine naturel ou encore dans les vallées de cours d'eau et de zones humides ou de par leur caractéristique : les habitats qui les composent sont propices à une faune et une flore riches.

Elle est à combiner aux cartes d'enjeux contextualisées.

I – ZONE A (DE SÉCURITÉ)

Espace	Activité	Fréquence & période	Précisions
Nu	Nettoyage	Annuel	Balayage : avec ou sans ramassage (balayage complémentaire si besoin particulier) Soufflage : inadapté en TPC Désherbage : ramassage nécessaire
Herbacé	Fauchage	1 à 2 fois par an (en fonction de la hauteur de la végétation) → mai puis septembre/octobre	Hauteur de 10 à 15 cm sur une passe d'1,5 m ou une largeur d'outil
Arbustif (travaux de rattrapage)	Débroussaillage		

II – ZONE B (INTERMÉDIAIRE)

Espace	Activité	Fréquence & période	Précisions
Herbacé	Fauchage	Annuel – septembre/octobre	Hauteur minimale de 15 cm Prévoir exportation des produits de fauche* pour éviter colmatage des fossés et/ou l'eutrophisation des talus si enjeu de conservation d'espèces/habitats oligotrophe
Arbustif	Débroussaillage	Annuel → septembre/octobre → déconseillé de mars à juillet	La végétation ne doit pas porter atteinte à la stabilité du talus Attention aux incendies en période sèche
Arboré	Girobroyage/ débroussaillage	Annuel ou 1 fois tous les 2 ans (en fonction de la hauteur de la végétation) → septembre/octobre → déconseillé entre mars et juillet	Éviter les outils arrachant ou broyant type épareuse (impact négatif visuel et sanitaire).
	Élagage	Entre août et mars sauf urgence	Privilégier tronçonneuse
	Abattage ponctuel	Fin novembre à début mars, sauf urgence	Diagnostic écologique avant travaux Adapter le planning de coupe en fonction de la présence de cavités
	Abattage global (> dizaine d'arbres de diamètre important >40 cm)	Selon les préconisations du programme d'abattage	À planifier avec des mesures d'accompagnement (discuter avec la MDDDV pour exigences réglementaires et état des lieux suffisant)
Fossé d'assainissement	Fauchage	Annuel – septembre/octobre	Exportation de la végétation pour éviter le colmatage
	Curage	Septembre/octobre	Curage raisonné (partiel, en pointillés)

*Exportation des produits de fauche

Peut être réalisé par matériel combiné broyage-aspiration ou à l'aide de matériels agricoles classiques (partenariat avec les agriculteurs locaux). Cette biomasse peut être valorisée en compostage, méthanisation, pour l'alimentation animale ou comme paillage agricole, si celle-ci est exempte de déchets routiers → contacter la MDDDV

IV – ZONE C (LOINTAINE)

Espace	Activité	Fréquence & période	Précisions
Herbacé	État des lieux via patrouille	Annuelle	Entretien a minima, en fonction de la patrouille Attention à l'impact de la végétation sur la stabilité des talus
Arbustif			
Arboré			
Espace clôturé	Entretien des clôtures	Visite annuelle en septembre/octobre	Maintien d'une bande de terrain de 3 m maximum Campagnes de réparation si nécessaire
Fossé d'assainissement	Fauchage	Annuel – septembre/octobre	Exportation de la végétation pour éviter le colmatage
	Curage	Septembre/octobre	Curage raisonné (partiel, en pointillés)

Amélioration de l'entretien des délaissés routiers (zones C)

- Lancement d'un marché en 2022 : diagnostic écologique + plan d'actions (meilleur entretien, aménagements paysagers, restauration écologique, écopâturage...)
- Développement progressif des partenariats durables avec les acteurs locaux (installation de ruches, d'écopâturage...)

Îlots de sénescence

Zones où l'on laisse vieillir les arbres et on conserve les arbres morts si l'éloignement avec la chaussée est suffisant. Ils sont bénéfiques pour le maintien de la biodiversité.

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Nettoyage												
Zone A												
Curage												
Zone B												
Fauchage, avec exportation des déchets verts												
Zone A												
Zone B												
Débroussaillage												
Zone A												
Zones B												
Girobroyage												
Zone B												
Élagage												
Zone B												
Abattage ponctuel (suite à un diagnostic écologique)												
Zone B												
Patrouille												
Zone C	Surveillance annuelle et entretien selon la planification de chaque activité											
Entretien des clôtures												
Zone de clôtures												
Entretien recommandé	Entretien possible											

 PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	DIR Île-de-France Plan d'entretien des dépendances vertes Fiche n°3 – gestion des points singuliers	Version 01 février 2022
---	---	---

Cette fiche technique présente la gestion des points singuliers. Les aires de repos/service, bassins d'assainissement, équipements/ouvrages et certains profils routiers ci-après nécessitent un entretien plus intensif et restrictif.

Elle est à combiner aux cartes d'enjeux contextualisées.

I – Aires de repos/service

Espace	Entretien	Fréquence et période
Abord immédiat des équipements à destination du public	Maintien en pelouse dans la mesure du possible Le dépôt de produit de fauche sur site est déconseillé	Autant que nécessaire pour maintenir une sécurité maîtrisée
Prairie et espace intermédiaire	Maintien de la biodiversité : écopâturage + plantation de prairies mellifères possibles Possibilité de communiquer pour une meilleure compréhension par les usagers (se rapprocher de la MDDDV)	Entretien tardif dans les périodes favorables au maintien de la biodiversité (voir fiche sensible)
Haies	1 taille par an maximum	
Plantation isolée	Paillage en pied et intervention exceptionnelle (si enjeux de sécurité)	

II – Équipements/ouvrages

Pour faciliter l'accès aux équipements dynamiques et garantir la sécurité des techniciens chargés d'assurer leur maintenance, une attention particulière devra être portée sur le dégagement de l'accès aux équipements.

→ Dans la mesure ou une demande de niveau de service supérieur est souhaitée par une collectivité, la recherche d'une convention sera privilégiée afin de lui confier la gestion de cette dépendance et de préciser les modalités d'exploitation associées.

III – Bassins d'assainissement

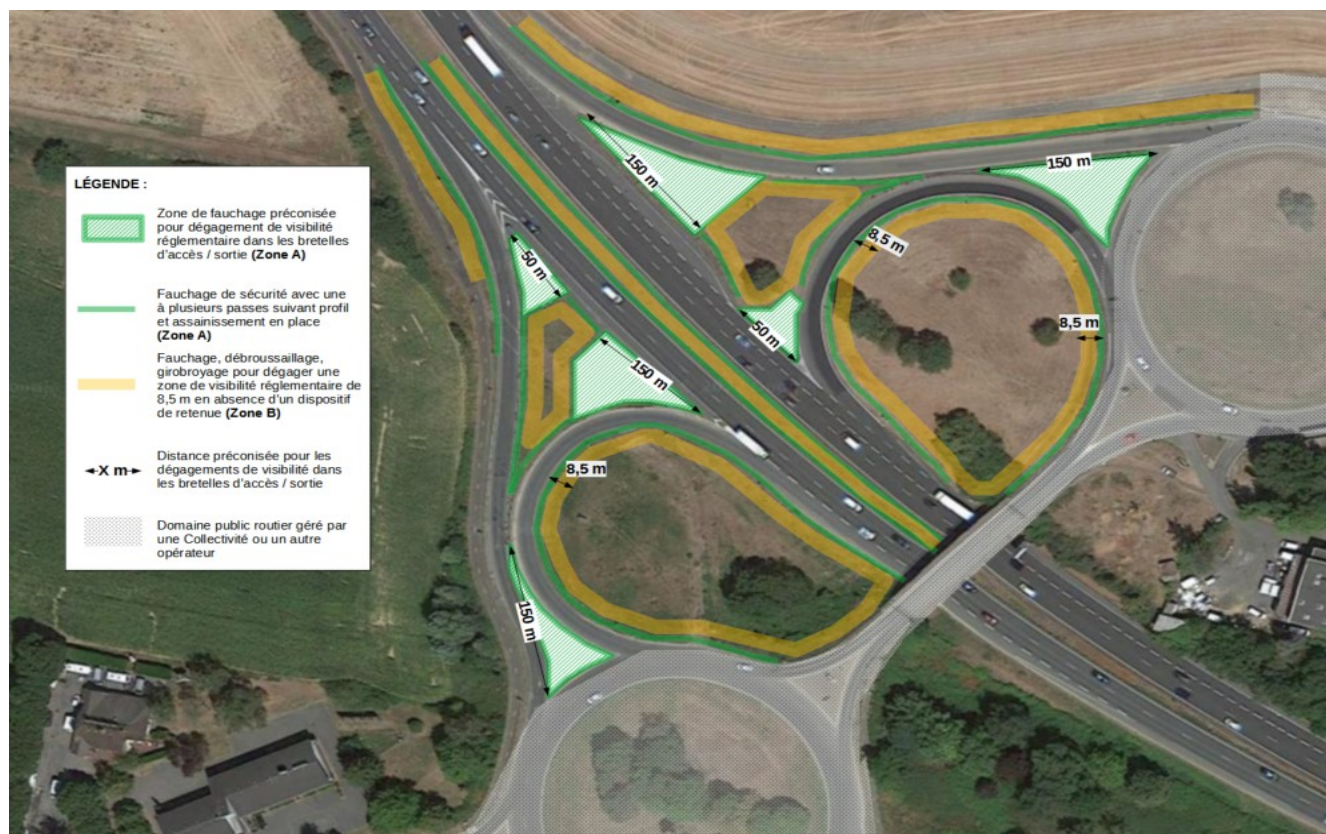
- **Fauchage** des zones enherbées des ouvrages (fond de bassins, talus, fossés) **2 fois par an**
- **Exporter** les résidus de fauchage afin **d'éviter le colmatage** des ouvrages
- **Attention particulière aux installations** aux abords des ouvrages avec les engins de fauchage (cunettes, caniveaux grilles...)
- **Attention particulière aux clôtures** des bassins pendant le fauchage
- Les **engins de fauchage doivent répondre aux procédures de pollution accidentelle** dont ils pourraient être à l'origine : la proximité de la ressource en eau impose une grande rigueur vis-à-vis du risque de pollution

IV – Profils routiers particuliers

Est présentée ci-dessous la gestion des zones A et B. Concernant la gestion de la zone C, des patrouilles seront réalisées annuellement et en découlera un entretien courant ou classique, en fonction des enjeux présents (voir planification des activités dans les fiches 1 et 2).

Échangeurs

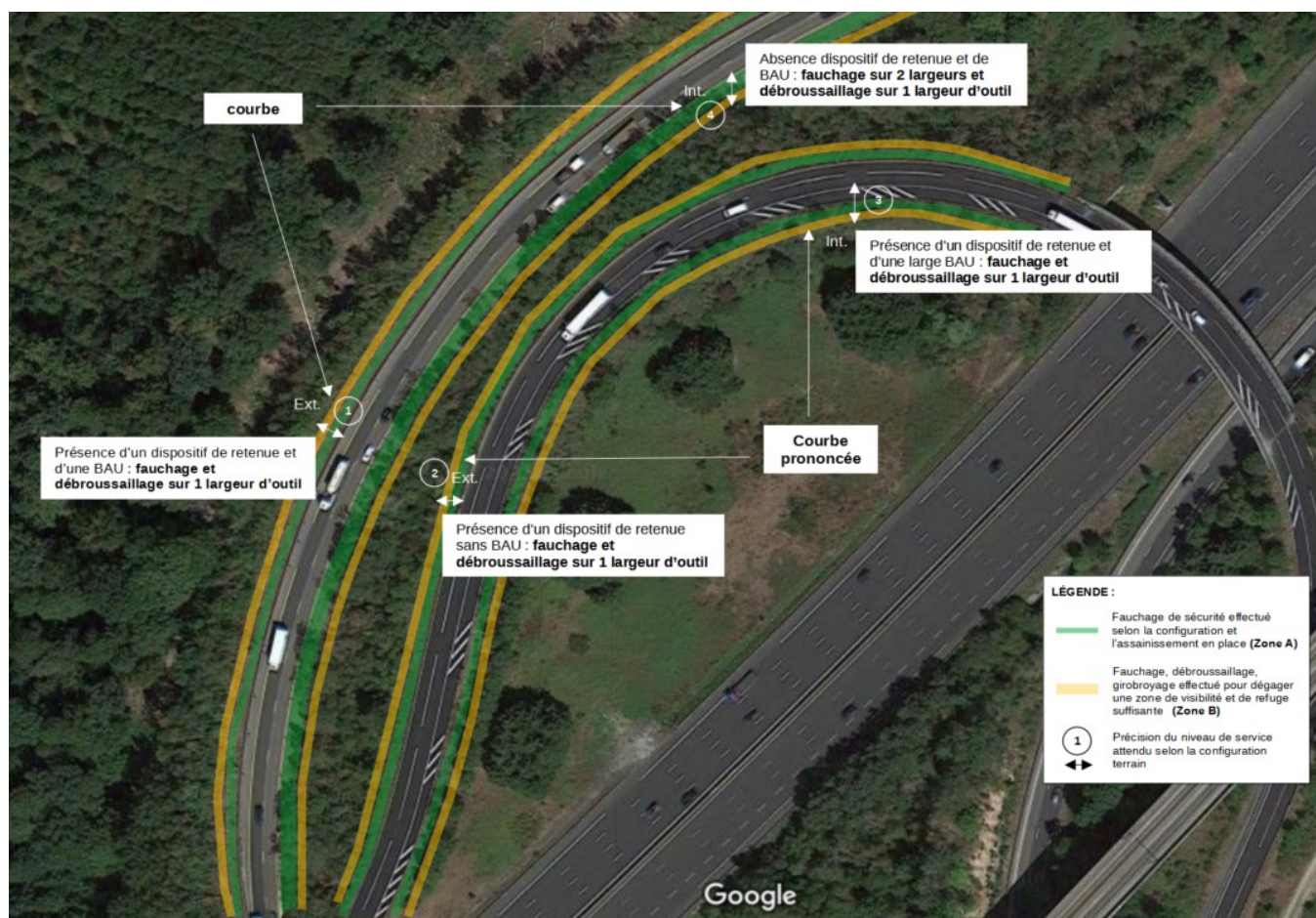
Zones A et B	
Avec B.A.U. ou accotement minéralisé ≥ 1 m	Sans accotement minéralisé (ou < 1 m) ni B.A.U.
• Application des principes définies pour les bretelles d'accès/sortie • Application des principes de la section courante dans les lignes droites et courbes non concernées par des dégagements de visibilité spécifiques	



Exemple de la jonction entre la RN 118 et la RD 128 – réseau DiRIF

Courbes prononcées

Zones A et B	
Avec B.A.U. ou accotement minéralisé ≥ 1 m	Sans accotement minéralisé (ou < 1 m) ni B.A.U.
- Fauchage sur 1 à 2 largeurs d'outil en intérieur de courbe - Fauchage sur 1 largeur d'outil en extérieur de courbe - Hauteur admissible 80 cm	- Fauchage sur 2 à 3 largeurs d'outil en intérieur de courbe - Fauchage sur 1 largeur d'outil en extérieur de courbe - Hauteur admissible 40 cm



Exemple de la jonction entre la RN 104 et l'A 10 sur le réseau DiRIF

Bretelles d'accès/sortie

Profils routiers spécifiques	Zones A et B	
	Avec B.A.U. ou accotement minéralisé ≥ 1 m	Sans accotement minéralisé (ou < 1 m) ni B.A.U.
Bretelle d'insertion	- Hauteur admissible définie localement en fonction de la configuration de la bretelle - Surface fauchée : dégagement de visibilité sur environ 150 m en amont de l'insertion	
Bretelle de sortie	- Hauteur admissible définie localement en fonction de la configuration de la bretelle - Surface fauchée : dégagement de visibilité sur environ 50 m en aval de l'insertion	



Exemple de la RN 12 au niveau de Saint-Cyr l'École – réseau DiRIF

Précisions concernant le niveau de gestion « courant » pour l'entretien des dépendances vertes sur les zones A et B

ZONE A	Avec B.A.U. ou accotement minéralisé ≥ 1 m	Sans accotement minéralisé (ou < 1 m) ni B.A.U.
En ligne droite :	- Fauchage sur une à deux largeur d'outil - Hauteur admissible 80 cm	- Fauchage sur une à deux largeur d'outil - Hauteur admissible 40 cm
En courbe :	- Fauchage sur une à deux largeur d'outil - Hauteur admissible 80 cm	- Fauchage sur deux largeur d'outil - Hauteur admissible 40 cm
Derrière glissière :	- Fauchage sur une largeur d'outil - Hauteur admissible 80 cm	- Fauchage sur une largeur d'outil - Hauteur admissible 80 cm

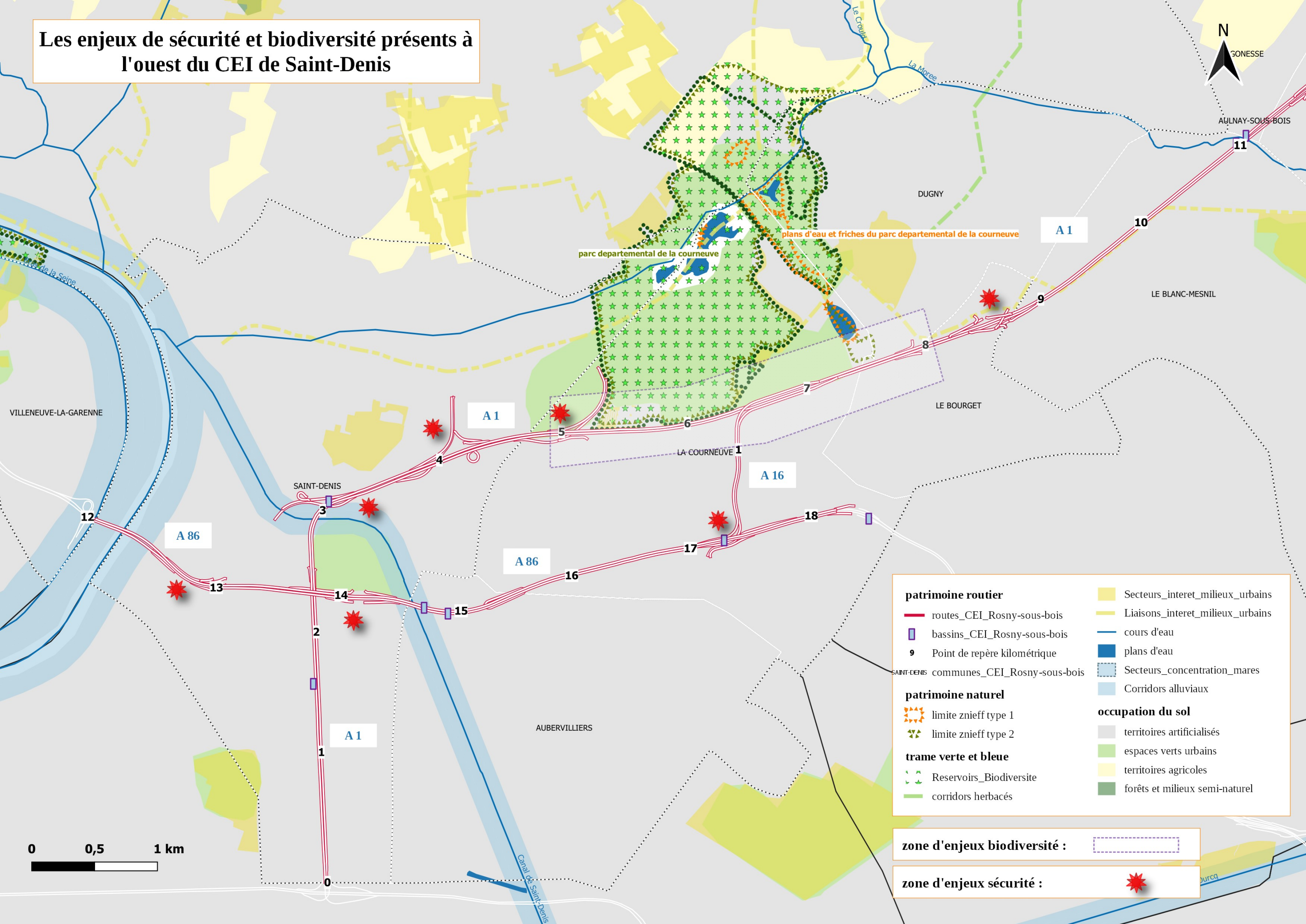
ZONE B	Présence d'un dispositif de retenue (glissière ou GBA)	Absence de dispositif de retenue
En ligne droite et en courbe :	- Fauchage, débroussaillage, girobroyage effectué pour dégager une zone de visibilité et de refuge suffisante (2 à 3m) - Absence d'obstacle dans le champ de déformation du dispositif de retenue	- Fauchage, débroussaillage, girobroyage effectué pour dégager une zone de sécurité suffisante : - 8,5 m si vitesse limitée à 110km/h - 10 m si vitesse limitée à 130km/h - Absence d'obstacle ou de tronc supérieur à 10 cm
Dans tous les cas, adapter les opérations de fauchage et de débroussaillage en tenant compte de la configuration du système d'assainissement en place (cunette béton ; fossé végétalisé ; cunette végétale avec ou sans accotement...).		

Précisions concernant le niveau de gestion « soigné » pour l'entretien des dépendances vertes sur les zones A et B

ZONE A	Avec B.A.U. ou accotement minéralisé ≥ 1 m	Sans accotement minéralisé (ou < 1 m) ni B.A.U.
Courbe prononcée	- Fauchage sur 1 à 2 largeur d'outil en intérieur de courbe - Fauchage sur 1 largeur d'outil en extérieur de courbe - Hauteur admissible 80 cm	- Fauchage sur 2 à 3 largeur d'outil en intérieur de courbe - Fauchage sur 1 largeur d'outil en extérieur de courbe - Hauteur admissible 40 cm
Bretelle d'insertion	- Hauteur admissible définie localement en fonction de la configuration de la bretelle - Surface fauchée : dégagement de visibilité sur environ 150 m en amont de l'insertion	
Bretelle de sortie	- Hauteur admissible définie localement en fonction de la configuration de la bretelle - Surface fauchée : dégagement de visibilité sur environ 50 m en aval de l'insertion	
échangeur	- Application des principes définies pour les bretelles d'accès/sortie - Application des principes de la section courante dans les lignes droites et courbes non concernées par des dégagements de visibilité spécifiques	
Aire de repos	- Espaces fréquentés : traitement intensif (espaces tondus) avec hauteur admissible : 15 – 20 cm - Espaces peu fréquentés : fauchage tardif : 1 fois / an.	

ZONE B	Présence d'un dispositif de retenue (glissière ou GBA)	Absence de dispositif de retenue
En ligne droite et en courbe	• Fauchage, débroussaillage, girobroyage effectué pour dégager une zone de visibilité et de refuge suffisante (2 à 3m) • Absence d'obstacle dans le champ de déformation du dispositif de retenue	• Fauchage, débroussaillage, girobroyage effectué pour dégager une zone de sécurité suffisante : - 8,5 m si vitesse limitée à 110km/h - 10 m si vitesse limitée à 130km/h • Absence d'obstacle ou de tronc supérieur à 10 cm
Dans tous les cas, adapter les opérations de fauchage et de débroussaillage en tenant compte de la configuration du système d'assainissement en place (cunette béton ; fossé végétalisé ; cunette végétale avec ou sans accotement...).		

Les enjeux de sécurité et biodiversité présents à l'ouest du CEI de Saint-Denis



Les enjeux de sécurité et biodiversité présents à l'est du CEI de Saint-Denis

patrimoine routier

- routes_CEI_Rosny-sous-bois
- bassins_CEI_Rosny-sous-bois
- Point de repère kilométrique
- communes_CEI_Rosny-sous-bois

patrimoine naturel

- limite znieff type 1
- limite znieff type 2

trame verte et bleue

- Reservoirs_Biodiversite
- corridors herbacés

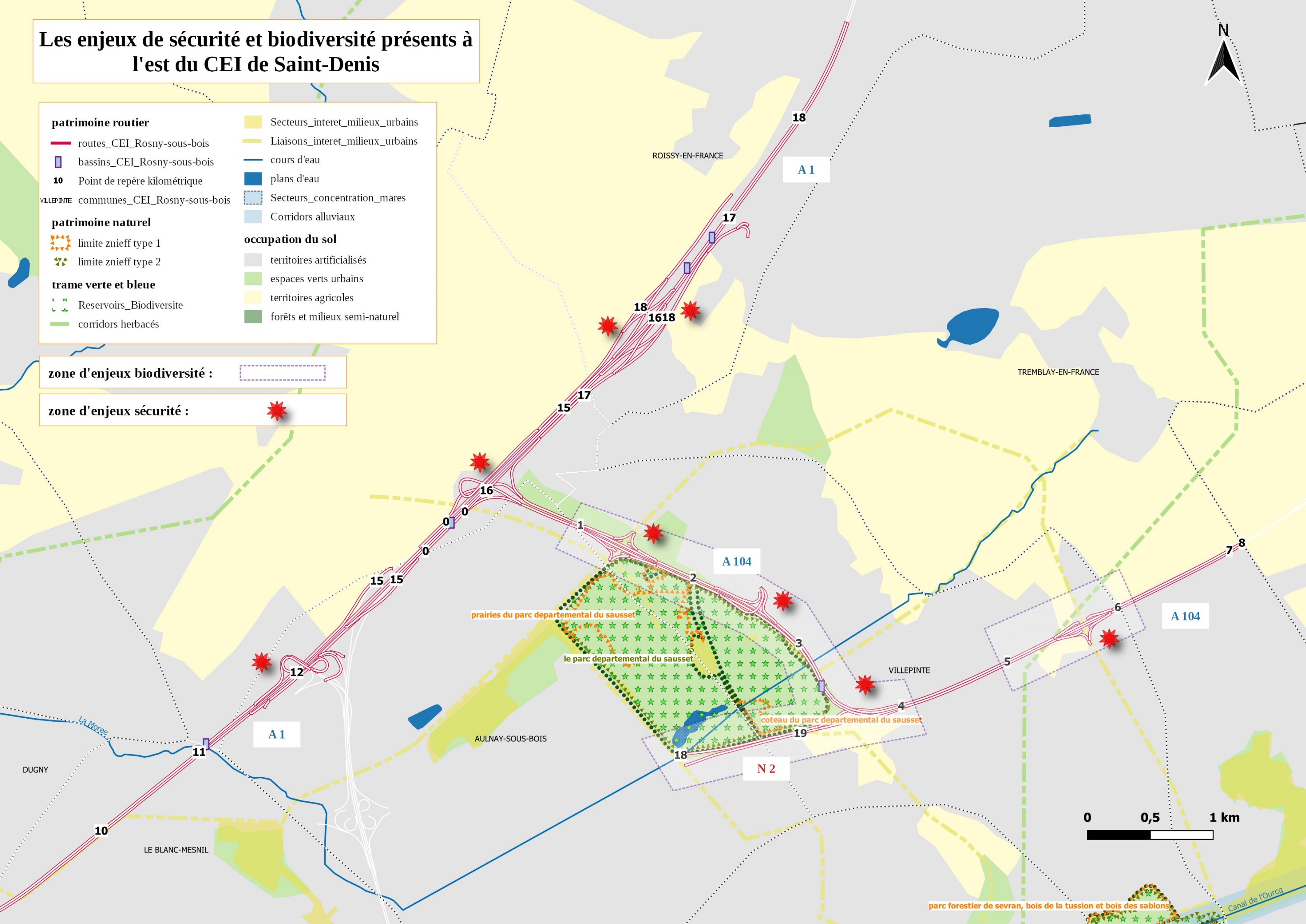
- Secteurs_interet_milieux_urbains
- Liaisons_interet_milieux_urbains
- cours d'eau
- plans d'eau
- Secteurs_concentration_mares
- Corridors alluviaux

occupation du sol

- territoires artificialisés
- espaces verts urbains
- territoires agricoles
- forêts et milieux semi-naturel

zone d'enjeux biodiversité :

zone d'enjeux sécurité :



parc forestier de sevrans, bois de la tussion et bois des sablons

localisation DV			profil routier	caractéristiques des DV adjacentes	mode de gestion applicable pour l'entretien	NETTOYAGE – ZONE A																				
						Nombre de passage	période d'entretien programmé												passage n°1			passage n°2			passage n°3	
axe routier	PR début	PR fin	enjeux de biodiversité existants	J	F		M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	date	temps passé	matériels utilisés	date	temps passé	matériels utilisés	date	temps passé	matériels utilisés	
A86	12	12+500m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible	1 ou +																				
A86	12+500m	13	bretelles entrée/sortie	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A86	13	13+600m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A86	13+600m	14+400m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A86	14+400m	14+750m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																					
A86	14+750m	17	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A86	17	18+300m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A1	0	2+700m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A1	2+700m	3+100m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																					
A1	3+100m	5+200m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A1	5+200m	6+440m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																					
A1	6+440m	7+600m	bretelles entrée/sortie	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible																					
A1	7+600m	9	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A1	9	11+500m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A1	11+500m	17	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A1	17	18+850m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A16	0	0+350m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A16	0+350m	1+300m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A86	0	0+600m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																					
A86	0+600m	1	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A104	1	2+750m	échangeur/diffuseur	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible																					
A104	2+750m	3+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																					
A104	3+600m	4	échangeur/diffuseur	secteur d'intérêt urbains	cas particulier sensible																					
A104	4	5	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
A104	5	6	échangeur/diffuseur	corridor herbacé	cas particulier sensible																					
A104	6	7	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																					
N2	18	19+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																					
								période d'entretien recommandée																		

localisation DV			profil routier	caractéristiques des DV adjacentes	mode de gestion applicable pour l'entretien	FAUCHAGE / DÉBROUSSAILLAGE – ZONE A																			
						Nombre de passage	période d'entretien programmé												passage n°1			passage n°2			passage n°3
axe routier	PR début	PR fin	enjeux de biodiversité existants	J	F		M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	date	temps passé	matériels utilisés	date	temps passé	matériels utilisés	date	temps passé	matériels utilisés
A86	12	12+500m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible	1 à 2																			
A86	12+500m	13	bretelles entrée/sortie	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A86	13	13+600m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A86	13+600m	14+400m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A86	14+400m	14+750m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible	1 à 2																			
A86	14+750m	17	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A86	17	18+300m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A1	0	2+700m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A1	2+700m	3+100m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible	1 à 2																			
A1	3+100m	5+200m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A1	5+200m	6+440m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible	1 à 2																			
A1	6+440m	7+600m	bretelles entrée/sortie	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible	2 à 3																			
A1	7+600m	9	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A1	9	11+500m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A1	11+500m	17	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A1	17	18+850m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A16	0	0+350m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A16	0+350m	1+300m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A86	0	0+600m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant	2 à 3																			
A86	0+600m	1	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A104	1	2+750m	échangeur/diffuseur	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible	2 à 3																			
A104	2+750m	3+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible	1 à 2																			
A104	3+600m	4	échangeur/diffuseur	secteur d'intérêt urbains	cas particulier sensible	2 à 3																			
A104	4	5	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
A104	5	6	échangeur/diffuseur	corridor herbacé	cas particulier sensible	2 à 3																			
A104	6	7	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant	1 à 2																			
N2	18	19+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible	1 à 2																			

							période d'entretien recommandée															
localisation DV			profil routier	caractéristiques des DV adjacentes	mode de gestion applicable pour l'entretien	FAUCHAGE / DÉBROUSSAILLAGE - ZONE B																
						Nombre de passage	période d'entretien programmé												passage n°1			commentaires
axe routier	PR début	PR fin		enjeux de biodiversité existants	J		F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	date	temps passé	matériels utilisés		
A86	12	12+500m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A86	12+500m	13	bretelles entrée/sortie	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	13	13+600m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	13+600m	14+400m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	14+400m	14+750m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A86	14+750m	17	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	17	18+300m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	0	2+700m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A1	2+700m	3+100m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A1	3+100m	5+200m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	5+200m	6+440m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	
A1	6+440m	7+600m	bretelles entrée/sortie	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible																	
A1	7+600m	9	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	9	11+500m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A1	11+500m	17	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	17	18+850m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A16	0	0+350m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A16	0+350m	1+300m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	0	0+600m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	0+600m	1	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A104	1	2+750m	échangeur/diffuseur	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible																	
A104	2+750m	3+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	
A104	3+600m	4	échangeur/diffuseur	secteur d'intérêt urbains	cas particulier sensible																	
A104	4	5	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A104	5	6	échangeur/diffuseur	corridor herbacé	cas particulier sensible																	
A104	6	7	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
N2	18	19+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	

			période d'entretien recommandée																			
localisation DV			profil routier	caractéristiques des DV adjacentes	mode de gestion applicable pour l'entretien	GIROBROYAGE – ZONE B																
						Nombre de passage	période d'entretien programmé												passage n°1			commentaires
axe routier	PR début	PR fin		enjeux de biodiversité existants	J		F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	date	temps passé	matériels utilisés		
A86	12	12+500m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible	1																
A86	12+500m	13	bretelles entrée/sortie	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	13	13+600m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	13+600m	14+400m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	14+400m	14+750m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A86	14+750m	17	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	17	18+300m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	0	2+700m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A1	2+700m	3+100m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A1	3+100m	5+200m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	5+200m	6+440m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	
A1	6+440m	7+600m	bretelles entrée/sortie	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible																	
A1	7+600m	9	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	9	11+500m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A1	11+500m	17	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	17	18+850m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A16	0	0+350m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A16	0+350m	1+300m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	0	0+600m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	0+600m	1	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A104	1	2+750m	échangeur/diffuseur	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible																	
A104	2+750m	3+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	
A104	3+600m	4	échangeur/diffuseur	secteur d'intérêt urbains	cas particulier sensible																	
A104	4	5	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A104	5	6	échangeur/diffuseur	corridor herbacé	cas particulier sensible																	
A104	6	7	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
N2	18	19+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	

					période d'entretien recommandée																	
localisation DV			profil routier	caractéristiques des DV adjacentes	mode de gestion applicable pour l'entretien	ÉLAGAGE - ZONE B																
						Nombre de passage	période d'entretien programmé												passage n°1			commentaires
axe routier	PR début	PR fin		enjeux de biodiversité existants	J		F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	date	temps passé	matériels utilisés		
A86	12	12+500m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A86	12+500m	13	bretelles entrée/sortie	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	13	13+600m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	13+600m	14+400m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	14+400m	14+750m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A86	14+750m	17	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	17	18+300m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	0	2+700m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A1	2+700m	3+100m	section courante	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	sensible																	
A1	3+100m	5+200m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	5+200m	6+440m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	
A1	6+440m	7+600m	bretelles entrée/sortie	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible	1																
A1	7+600m	9	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	9	11+500m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A1	11+500m	17	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A1	17	18+850m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A16	0	0+350m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A16	0+350m	1+300m	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A86	0	0+600m	échangeur/diffuseur	pas d'enjeux significatifs	cas particulier courant																	
A86	0+600m	1	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A104	1	2+750m	échangeur/diffuseur	réservoir de biodiversité	cas particulier sensible																	
A104	2+750m	3+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	
A104	3+600m	4	échangeur/diffuseur	secteur d'intérêt urbains	cas particulier sensible																	
A104	4	5	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
A104	5	6	échangeur/diffuseur	corridor herbacé	cas particulier sensible																	
A104	6	7	section courante	pas d'enjeux significatifs	courant																	
N2	18	19+600m	section courante	réservoir de biodiversité	sensible																	

axe routier	profils routiers	milieu majoritaire	enjeux de biodiversité	mode de gestion applicable
A86	bretelles entrée/sortie	agricole	corridor arboré	courant
A1	carrefour	artificialisé	corridor herbacé	sensible
A104	courbe prononcée	artificialisé et semi-naturel	corridors alluviaux ou cours d'eau classé	cas particulier sensible
A16	échangeur/diffuseur	espaces verts urbains	Natura 2000	cas particulier courant
N2	section courante	naturel ou semi-naturel	Parc naturel régional	
			pas d'enjeux significatifs	
			réservoir de biodiversité	
			secteur d'intérêt urbains	